



Mairie
de
ROLLEVILLE

CANTINE SCOLAIRE DE ROLLEVILLE

Année scolaire 2023 / 2024

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le dossier d'inscription à la cantine scolaire.

Pour une prise en compte de votre demande, merci de bien vouloir adresser au secrétariat de Mairie les documents suivants :

- La demande d'inscription complétée et signée.
- L'accusé de réception du règlement de la cantine scolaire.
- Afin d'assurer la sécurité de votre enfant en cas d'accident durant la pause méridienne, je vous serai obligée de compléter la fiche sanitaire d'urgence. En cas d'allergie alimentaire, merci de fournir un avis médical.
- Si vous souhaitez bénéficier du prélèvement automatique, merci de fournir un RIB et l'autorisation de prélèvement (à ne pas fournir si vous avez déjà donné ces documents l'année dernière)

Le prix du repas de cantine est de 4.25 € pour l'année 2023-2024.

Afin de commander les repas nécessaires, tous ces documents sont à remettre en MAIRIE avant le 15 août IMPERATIF.

Merci d'avance.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le régisseur de cantine,

Patricia CATELAIN





Mairie
de
ROLLEVILLE

DEMANDE D'INSCRIPTION CANTINE SCOLAIRE

Année scolaire 2023-2024

Cadre réservé à l'administration

ETAT CIVIL DE L'ENFANT :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Classe fréquentée : _____

en 2023-2024

JOUR SOUHAITE :

LUNDI

MARDI

JEUDI

VENDREDI

ETAT CIVIL DU PERE:

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

N° de téléphone fixe : _____ N° de portable : _____

N° de travail : _____

Courriel obligatoire : _____



ETAT CIVIL DE LA MERE :

NOM : _____ Nom de naissance : _____

Prénom : _____

Si différent du père :

Adresse : _____

N° de téléphone fixe : _____ N° de portable : _____

N° de travail : _____

Courriel obligatoire : _____

DROIT A L'IMAGE :

J'autorise la Commune de Rolleville à photographier mon enfant lors de la pause méridienne. Ces photos pourront être utilisées dans tous les supports de la Commune (Bulletin municipal, site internet...)

Je n'autorise pas la Commune de Rolleville à photographier mon enfant.

VALIDITE DU DOSSIER :

Votre demande est valable uniquement pendant l'année scolaire en cours.

Date :

Signature du père :

et/ou

Signature de la mère :

DOSSIER A ADRESSER A :

Mairie de Rolleville
A l'attention de Madame CATELAIN Patricia
19 Rue Abbé Maze
76133 ROLLEVILLE

tél : 02.35.55.80.93
courriel : mairie@rolleville.net

CANTINE SCOLAIRE REGLEMENT

La restauration scolaire sera assurée dès le premier jour de la rentrée scolaire 2023/2024 pour les enfants scolarisés à ROLLEVILLE.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de mairie dès à présent et jusqu'au 15 août 2023.

Organisation : Le menu de la semaine est affiché à l'école.

La restauration scolaire s'effectue en 3 services :

- 11h30-12h00
- 12h05-12h35
- 12h40-13h10

Prix du repas : 4,25 Euros

Secrétariat de Mairie

(horaires d'ouverture au public)

17h-19h00 lundi & vendredi

9h-12h mardi, jeudi & vendredi

Tél. 02.35.55.80.93

Mail : mairie@rolleville.net

Cantine :

Tél. répondeur : 02.35.30.56.63

Cas particulier des enfants allergiques : La cantine scolaire peut accueillir l'enfant qui a un régime particulier uniquement dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) et avec l'accord préalable à l'inscription de la municipalité. Dans ce cas, les parents fourniront un panier repas. Ce temps d'accueil et de garderie sera facturé 2.50 €.

Engagement : Pour l'année scolaire, les parents devront prévoir de manière précise les jours où leur enfant fréquentera la cantine. Toutes modifications devront nous parvenir au plus tard le jeudi soir par téléphone, par courrier ou par mail, pour une prise en compte la semaine suivante. Les prévisions pour la semaine en cours ne pourront être modifiées que pour des raisons exceptionnelles, majeures et motivées par un écrit daté et signé déposé en Mairie (prévenir également les enseignants des changements). Pour toute absence non signalée, le repas sera facturé.

Décompte des repas : Les absences signalées au secrétariat de mairie seront décomptées à partir du 2ème repas (le 1er repas reste dû). L'absence est à signaler au secrétariat de Mairie avant 10h le 1^{er} jour de l'absence sinon le 2^{ème} repas sera aussi dû. Lorsque l'enseignant(e) de votre enfant vous informe qu'il/elle est en grève ou absent(e), la démarche à suivre est la suivante :

- Annuler le ou les repas auprès de la Mairie au plus tard la veille avant 10h par téléphone ou par mail. Passé ce délai, le fournisseur des repas n'accepte plus d'annulation ; par conséquent le ou les repas vous seront facturés.

Modalités du règlement : Les factures sont établies au mois, transmises aux familles et payables à la mairie à la date indiquée sur la facture. Le règlement se fait par chèque à l'ordre de la REGIE CANTINE GARDERIE DE ROLLEVILLE, espèces ou prélèvements bancaires.

Défaut de règlement : Toute facture non réglée dans les délais impartis sera suivie d'un premier rappel. Si à l'issue de ce rappel, aucun règlement n'est effectué, celui-ci sera géré par le trésorier municipal à la perception d'Harfleur.

Règlement intérieur du restaurant scolaire : Les règles relatives à l'école s'appliquent également au restaurant scolaire (comportement, discipline, respect, politesse...). Dans l'éventualité où ces consignes ne seraient pas respectées, la municipalité de Rolleville se réserve le droit de prendre des mesures d'exclusion temporaire ou définitive en fonction de la gravité des actes. Pour les enfants de l'élémentaire, un permis de bonne conduite est mis en place. Ce permis est constitué de 4 points. 1^{er} point perdu : avertissement verbal, 2^{ème} point perdu : avertissement écrit transmis aux parents, 3^{ème} point perdu : Exclusion de l'enfant de la cantine une journée et convocation des parents en Mairie, et dernier point perdu : Exclusion de l'enfant de la cantine une semaine minimum. Pour les enfants de la maternelle, les parents seront conviés en Mairie pour évoquer le problème.

Téléphone portable et autres appareils numériques : L'utilisation des téléphones portables et autres appareils numériques est interdite pendant la pause méridienne, soit de 11h30 à 13h30.

Rolleville, le 15/06/2023

Le Maire,



Coupon à retourner impérativement à la mairie.

✂-----

Je, Soussigné(e), M..... responsable de l'élève

..... classe

Déclare avoir pris connaissance du règlement de la cantine et en accepte les conditions.

A Rolleville, le

Signature

FICHE SANITAIRE D'URGENCE

A REMPLIR IMPERATIVEMENT

NOM DE L'ECOLE : *VOYELLES*

ANNEE SCOLAIRE 2023 / 2024

L'ENFANT

Nom Prénom

Classe Date de naissance

Allergies connues :

Spécificité médicale alimentaire (en cas d'allergie alimentaire, seul un avis médical à fournir déclenchant un Projet d'Accueil Individualisé permettra d'adapter le menu) :

.....

Renseignements particuliers :

.....

.....

Nom et adresse du médecin traitant :

Téléphone :/...../...../...../.....

LE RESPONSABLE LEGAL

Nom adresse et téléphone du représentant légal :

.....

.....

N° de téléphone domicile :/...../...../...../.....

N° de téléphone travail père :/...../...../...../.....

N° de téléphone travail mère :/...../...../...../.....

N° de téléphone portable père :/...../...../...../.....

N° de téléphone portable mère :/...../...../...../.....

Autre personne à contacter : TEL/...../...../...../.....

En cas d'urgence, j'autorise la Mairie à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

La famille est avertie le plus rapidement possible par les services.

DATE :

SIGNATURE :

